

AVIS DE MISE A DISPOSITION

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-MITRE-LES-REMPARTS

Par délibération n° 2020-023 en date du 8 octobre 2020, le Conseil de Territoire du Pays de Martigues a décidé des modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Mitre-les-Remparts.

La mise à disposition d'un dossier du projet de modification simplifiée et d'un registre permettant au public de formuler des observations se déroulera du

1er novembre 2020 au 30 novembre 2020 inclus,
soit durant 30 jours consécutifs,

au sein du

**Service Aménagement et Développement Durable
du Conseil de Territoire du Pays de Martigues
Rond-Point de l'Hôtel de Ville
13500 Martigues**

ainsi qu'au

**Service Urbanisme
de la mairie de Saint-Mitre-les-Remparts
9 avenue Charles de Gaulle
13920 Saint-Mitre-les-Remparts**

aux jours et aux heures usuels d'ouvertures de ces deux services.

Durant toute la durée de la mise à disposition, le dossier du projet de modification simplifiée ainsi qu'un registre numérique où les observations du public pourront être formulées seront également disponibles à l'adresse suivante: www.registre-numerique.fr/ModifSimpl2-PLU-StMitrelesR

À l'issue de la mise à disposition, la Métropole Aix Marseille Provence, après avoir tiré le bilan de cette mise à disposition, pourra approuver, le cas échéant, la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Mitre-les-Remparts.